ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prolifération des sargasses dans les outre-mer

Question au Gouvernement n° 831

Texte de la question

PROLIFÉRATION DES SARGASSES DANS LES OUTRE-MER

Mme la présidente . La parole est à Mme Maud Petit.

Mme Maud Petit . J'associe à ma question Mickaël Cosson et Frantz Gumbs, ainsi que nos collègues des Antilles et de Guyane.

Monsieur le ministre des outre-mer, dans nombre de nos territoires ultramarins, la situation provoquée par les algues sargasses atteint depuis plusieurs semaines un niveau d'alerte plus que préoccupant. Une crise sanitaire menace.

Les images satellites de Météo-France font état d'une concentration de radeaux de sargasses particulièrement denses et massifs dans l'Atlantique. Les échouements de cette algue brune et toxique sur les côtes ne sont plus un phénomène ponctuel et épars. Ils sont désormais un fait structurel et récurrent, avec des conséquences pour nos territoires et populations, car le rythme d'arrivée dépasse largement les capacités locales d'intervention.

Dans plusieurs communes littorales, des zones entières sont envahies, les habitants sont exposés à des émanations toxiques, les écoles ferment, les bateaux ne circulent plus entre les Saintes et la Guadeloupe, les pêcheurs sont touchés de plein fouet et les métaux rongés. Les équipes locales sont mobilisées et déterminées, mais elles manquent cruellement de moyens pour faire face à un phénomène d'une telle ampleur.

Je salue les efforts engagés par le gouvernement, en particulier le troisième plan national de prévention et de lutte contre les sargasses, dit plan sargasses 3, annoncé en mai dernier. Il prévoit notamment la collecte en mer et la création d'un groupement d'intérêt public.

Mais il est urgent que cette dynamique se traduise par des effets concrets sur le terrain, car il manque une ingénierie territoriale adaptée à nos communes, qui n'ont pas toujours les ressources ni les outils pour monter des projets dans l'urgence, face à un phénomène naturel irrégulier et imprévisible.

La sénatrice Catherine Conconne travaille à faire reconnaître les échouages comme catastrophe naturelle. Or, en l'état actuel du droit, cette qualification ne peut s'appliquer à la situation, parce que les dommages ne résultent pas d'un événement brutal et ponctuel, mais de la décomposition progressive des algues échouées. Ce vide juridique appelle une réponse.

Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à engager une réflexion avec le Parlement afin d'adapter le droit aux nouveaux risques environnementaux que représentent les algues invasives – sargasses ou algues vertes ? Êtes-vous prêt à apporter une réponse durable aux populations concernées ? *(Applaudissements sur les bancs*

du groupe Dem. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre d'État, ministre des outre-mer.

M. Manuel Valls, *ministre d'État, ministre des outre-mer .* Sur le front de la lutte contre les sargasses, la situation est critique. En Guadeloupe, les îles de Marie-Galante et La Désirade, ainsi que le nord-est de la Grande-Terre, sont particulièrement touchés. En Martinique, la prolifération des sargasses est à son paroxysme. Depuis mars, plus de 4 400 tonnes ont été collectées.

Nous sommes tous mobilisés, collectivités et État. Cette coopération étroite s'inscrit dans le cadre du plan sargasses 2, qui mobilise 36 millions d'euros sur la période 2022-2025.

Avec Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, et M. Yannick Neuder, ministre chargé de la santé, nous avons lancé l'évaluation du plan sargasses 2. Cela contribuera à préparer le plan sargasses 3, dont les axes prioritaires ont été décidés avec le premier ministre lors du comité interministériel de la mer du 23 mai. Le troisième plan s'appuiera sur la prévention sanitaire, le soutien à la collecte en mer – avec l'acquisition de cinq navires de type Sargator –, au stockage et à la valorisation des algues. Il sera présenté dans les prochains mois.

Outre les enjeux opérationnels, à propos desquels j'ai répondu, vous m'interrogez sur le droit applicable, notamment le régime des catastrophes naturelles. Toutes les options doivent être explorées. Nous sommes d'accord avec la direction générale des outre-mer pour travailler avec le Parlement sur ce sujet, afin que nous obtenions, d'ici l'automne, le dispositif le plus complet pour lutter contre ce fléau. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.)*

Données clés

Auteur : Mme Maud Petit
Circonscription : Val-de-Marne (4e circonscription) - Les Démocrates
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 831
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Outre-mer
Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 juin 2025
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 juin 2025